

# NOUVEAU SYSTÈME DE REMUNERATION DES AGENTS DE L'ETAT

## LES PRINCIPES CLÉS DE LA NOUVELLE GESTION

### L'équité

*La justice comme  
Valeur fondamentale de la  
gestion des agents*

### La compétitivité

*La capacité du système à sou-  
tenir la concurrence grâce à  
ses caractéristiques*

### L'attractivité

*La revalorisation des niveaux  
de rémunération et à terme  
des pensions*

### La flexibilité

*L'adaptabilité à la diversité  
des situations statutaires et  
fonctionnelles*

## LE CADRE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE

- Statut Général de la Fonction Publique
- Statuts particuliers par secteurs et par spécialités
- **Décret fixant le Revenu Minimum Mensuel**
- Décret fixant le régime de rémunération des agents civils de l'Etat
- Décret fixant le régime de rémunération des personnels des forces de défense, des forces de sécurité, du corps autonome paramilitaire et de la sécurité pénitentiaire
- Décret fixant la valeur du point d'indice

## LA GESTION DE LA RESSOURCE HUMAINE

- Mise en place des DCRH
- Suppression de la catégorie C2/06
- Réduction de la durée de séjour dans les échelons
- Avancement exclusif au mérite
- Suivi rigoureux de la mobilité:
  - \* Verticale (avancements, promotions)
  - \* horizontale (affectation, changement de poste de travail)
- Contrôle régulier des effectifs
- Contrôle régulier de l'assiduité au travail
- Evaluation des agents

## LA RÉMUNÉRATION

- Suppression du SMIG dans le calcul de la solde de base
- Transformation du SMIG en points d'indice  
**Solde de base = Valeur du point d'indice x Indice**
- Valeur du point d'indice = **500 FCFA**
- Solde de base minimum à **150.000 FCFA**
- Grille indiciaire de référence
- Grilles de bonifications indiciaires
- Uniformisation des éléments de rémunération
- Liquidation et paiement du traitement/salaire au prorata du nombre de jours travaillés
- Rémunération variable assise sur les résultats collectifs et rétribuant la performance individuelle
- Amélioration à terme des pensions de retraite par répartition

## LA PENSION

**Amélioration  
du niveau  
des pensions par  
l'augmentation de  
l'assiette de  
cotisation.**



### *Les Accessoires de Solde dans le Nouveau Système de Rémunération*

**Indemnité:** Compensation financière des droits non couverts, des astreintes et des frais exposés du fait de l'emploi occupé.

- ◆ Indemnité de logement
- ◆ Indemnité de transport
- ◆ Indemnité de représentation

Les agents exerçant une fonction de représentation en diplomatie ou dans l'administration territoriale.

- ◆ Indemnité de résidence à l'étranger

Les agents publics nommés dans les représentations diplomatiques ou consulaires, les agents régulièrement mis en stage professionnel hors du Gabon pour une durée supérieure ou égale à 6 mois.

- ◆ Indemnité pour sujétions de service public

L'agent public civil effectivement à son poste de travail.

**Prime:** Somme allouée à titre d'encouragement, d'aide ou de récompense

- ◆ Prime de fonction

Les agents exerçant une fonction de représentation en diplomatie ou dans l'administration territoriale.

### *la solde de base dans le Nouveau Système de Rémunération*

**Pour tous les autres secteurs**

**indice X 500 FCFA**

**Pour les secteurs avec bonification indiciaire**

**(indice + bonification indiciaire) X 500 FCFA**

**L'Obligation du Travail  
est la contrepartie du  
Droit au Salaire.**